ADRESSE INTERLOCUTEUR

VILLE, le

<u>Objet</u>: Demande communication du Diagnostic Technique Amiante de <u>l'école/du collège/du lycée</u>

XXXX

Monsieur (Madame) le Maire / le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale,

Je vous contacte en qualité de enseignant/chef d'établissement/président d'association de parents d'élèves/... de l'école/du collège/du lycée XXXX.

En vertu des articles R1334-14 et R1334-29-5 du Code de la santé publique, les propriétaires, qu'ils soient privés ou publics, d'immeubles bâtis dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997, doivent constituer et conserver un Dossier Technique Amiante (DTA).

L'article R. 1334-29-5 du Code de la santé publique précise que le DTA doit être tenu à la disposition des occupants de l'école, du directeur, de la directrice académique, Directrice des services départementaux de l'éducation nationale, des représentants du personnel, etc.

Dans ce contexte, en vertu de l'article R. 311-1 du Code des relations entre le public et l'administration, je sollicite par la présente la communication de l'ensemble des pièces du DTA de l'école XXX, dans un délai de 15 jours à compter de la réception du présent courrier.

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer les modalités de communication de ces documents et me tiens à votre disposition pour échanger.

Veuillez agréer Monsieur (Madame) le Maire / le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, l'expression de ma parfaite considération.

Copie à :

- M. ou Mme. XXXX Assistant de prévention
- Inspection de l'Education Nationale.